



Argent de l'assurance mais aucune réparations faites

Par **Naeran**, le **14/08/2012** à **17:54**

Bonjour,

J'ai eu une inondation dans mon appartement (je suis locataire) en janvier (inondation lié à un problème dans la salle de bain -chasse d'eau-). J'en ai parlé avec mon propriétaire. Des experts sont alors venus pour estimer les dégâts (faire un devis). Ils ont estimé qu'il fallait changer la moquette. Le coût total des réparations a été estimé à un peu plus de 1000€.

Hier, j'ai reçu un chèque de 1000€ de l'assurance (à mon ordre) destiné à couvrir les frais pour faire remplacer la moquette (je ne l'ai pas encore encaissé). Seulement voilà, le propriétaire m'a dit qu'il n'avait pas l'intention de changer la moquette "pour l'instant", qu'il le ferait "plus tard". Huit mois après, rien n'a été fait. Maintenant il me demande de lui verser l'argent de l'assurance que je n'ai pas encore encaissé puisque aucune réparation n'a encore été faite.

Le problème est que je vais quitter mon logement à la fin de ce mois-ci et que je n'ai donc aucune garantie que l'argent de l'assurance va servir à faire les réparations exigés par les experts. Tout porte à croire que mon propriétaire veut juste prendre la somme de 1000€ et "oublier" les réparations nécessaires. Cela est particulièrement malhonnête, surtout qu'il avait huit mois pour les faire et que j'ai vécu dans un appartement dont la moquette était dans un mauvais état pendant tout ce temps. Il veut juste attendre que je parte pour que le prochain locataire ne soit pas au courant de l'affaire.

Je voulais donc savoir si je pouvais encaisser la somme destinée aux réparations et attendre que le propriétaire ait fait remplacer la moquette pour lui la reverser comme dû, considérant qu'un nouveau locataire va sûrement me remplacer après mon départ.

Merci de vos éclaircissements.

Par **aie mac**, le **14/08/2012 à 22:20**

bonjour

[citation]Je voulais donc savoir si je pouvais encaisser la somme destinée aux réparations et attendre que le propriétaire ait fait remplacer la moquette pour lui la reverser comme dû, considérant qu'un nouveau locataire va sûrement me remplacer après mon départ. [/citation] il y a plus simple, d'autant que le dû n'est pas de verser ces 1000€ à votre propriétaire, mais de réaliser les travaux de remplacement de moquette (si l'indemnité vous été versée, c'est pour que vous vous en occupiez, pas que vous attendiez que ça se passe.

le plus simple, donc, est de rendre l'indemnité à l'assureur en l'informant de votre dédit. ce sera alors l'assureur de votre bailleur qui prendra le relais avec son assuré.